

Patrice Faye : une affaire délicate entre Paris et Bujumbura

RFI, 19 octobre 2011 Libération provisoire pour Patrice Faye. Ce Français de 58 ans avait été condamné en juillet 2011 à 25 ans de prison pour viol au Burundi. Il a été rapatrié en France pour raisons de santé. Installé dans le pays depuis plus de 30 ans, Patrice Faye a toujours clamé son innocence dans cette affaire qui a fait beaucoup de bruit, de Bujumbura à Paris. Patrice Faye n'était pas un expatrié comme les autres. Fondateur d'écoles et d'orphelinats, d'une troupe de théâtre passionnée de reptiles. Le journal Iwavu l'avait classé l'année dernière « parmi les 50 personnalités » qui font avancer le Burundi. L'affaire a donc créé un malaise dans le pays, tout particulièrement au sein de la communauté étrangère. Arrêté le 4 avril, condamné le 25 juillet : la justice burundaise a agi fermement et rapidement après les accusations de viol formulées par cinq jeunes filles. Trop rapidement selon la défense qui invoque l'absence de preuves, la tenue d'un procès en langue kirundi, sans traducteur, et des conditions d'incarcération déplorables. L'affaire interpelle alors à Paris. Après le verdict, l'ambassadeur du Burundi en France est convoqué. Le ministre français des Affaires étrangères s'interroge sur les incohérences du dossier et les manquements graves de la procédure. Le quai d'Orsay fait savoir que la France « souhaite maintenir sa coopération avec le Burundi » et qu'elle « attend des autorités de ce pays qu'elles respectent les libertés publiques et la bonne gouvernance ». Aujourd'hui, en accordant la liberté provisoire à Patrice Faye, la justice burundaise calme le jeu, mais sans retourner sa veste : le prévenu est appelé à se présenter à son procès en appel dès que son état de santé le permettra.